



Au Fil de la Seine

Les nouvelles de Marcilly-sur-Seine

Newsletter n° 5 — décembre 2023



COLIS DES AÎNÉS

Pour les personnes s'étant inscrites, la distribution du colis des aînés aura lieu le samedi 16 décembre à partir de 10h. Nous comptons sur votre présence pour le réceptionner !

ANIMATIONS DE L'ASCM

Le goûter du Père Noël aura lieu le 17 décembre 2023 de 14h30 à 18h dans la salle polyvalente. Les enfants accompagnés d'un adulte sont invités, de la naissance au CM2. Au programme, spectacle, jeux, goûter et la venue du Père Noël. Si ce n'est déjà fait, dites-nous combien d'enfants vous accompagnerez à cette animation. Inscrivez-vous en mairie pour le vendredi 15 décembre au plus tard (bulletin d'inscription présent en mairie et à la boulangerie).

La soirée « Galette des rois » aura lieu le samedi 20 janvier à partir de 20h30. Soirée dansante animée par Jean-Baptiste Vaz, inscription à déposer en mairie avec vos coordonnées et numéro de téléphone avec votre règlement par chèque à l'ordre de l'ASCM ou espèces. 13 euros par personne pour une part de galette et une coupe de champagne. 8 euros pour les enfants jusqu'à 12 ans.

Les « Marcignols » vous présenteront leur nouvelle pièce, « La candidate », samedi 27 janvier à 20h30 et dimanche 28 janvier à 15h à la salle des fêtes. Entrée à 8 euros, gratuit pour les moins de 16 ans. Informations et réservation au 06 77 88 04 10.

LOGEMENT HLM

Plurial Novilia nous informe qu'un logement T4 (deuxième étage) est disponible dans les HLM rue de la Vigne-Barrat. Contact: 03 26 04 98 11 ou sur le site plurial-novilia.fr

BOULANGERIE

Depuis le 14 novembre, les « Délices d'autrefois » vous proposent pain, viennoiseries, pâtisseries et en-cas salés.

Leurs horaires d'ouverture : du mardi au samedi de 6h à 13h et de 14h à 20h et le dimanche de 7h à 13h

Numéro de téléphone : 03 26 43 80 07

VENEZ JARDINER ET PROFITER DE VOS PRODUCTIONS LÉGUMES ET FRUITS

Le conseil municipal propose à tout habitant de Marcilly, un petit espace de terre à aménager par lui-même en jardin potager et d'agrément selon des règles restant à établir. Nous avons projeté des lots de 250 à 400m² pour un loyer annuel de 30 à 50 euros. Ce projet peut voir le jour dès le printemps prochain et nous aimerions dès maintenant savoir si des Marcillons seraient intéressés. Faites-vous connaître en mairie!

DIFFUSION DU FIL DE LA SEINE

Pour les personnes intéressées par le Fil de la Seine en version numérique, merci de communiquer votre adresse mail à la mairie.

FRELONS ASIATIQUES

Le frelon asiatique « *vespa velutina nigrithorax* », insecte exotique d'origine asiatique, introduit accidentellement en Europe, a été signalé dans le Sud-Ouest de la France en 2004. Dans la Marne depuis 2015, on le trouve aujourd'hui dans toutes les communes.

C'est une espèce invasive qui pose un problème de santé publique. Ses piqûres peuvent être graves. Il se nourrit d'insectes pollinisateurs, en majorité d'abeilles, impactant la biodiversité.

A la fin de l'automne, les ouvrières et les mâles meurent, tandis que les fondatrices, de 30 à 200, fécondées, vont quitter le nid qui ne sera pas réutilisé, pour passer l'hiver dans un tas de bois ou un vieux mur...

Celles qui survivront, vont construire un nid primaire en mars, donnant naissance aux premières ouvrières, lequel sera remplacé par un nid secondaire en pleine activité à la fin de l'été, et le cycle recommencera.

Le moyen de lutte le plus efficace est l'élimination d'un maximum de fondatrices par le piégeage de printemps, conformément aux recommandations du plan de lutte national élaboré par la filière apicole.

D'autres communications suivront le moment venu afin de mener dans notre commune une action collective visant à faire baisser la pression du frelon asiatique.



FÊTES DE FIN D'ANNÉE

Le conseil municipal vous souhaite de passer d'agréables fêtes de fin d'année, en famille ou entre amis!